

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 17 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi dix-sept juin à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice

Présents : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, MM : AUBE Jean - Luc, BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, M. ROY Martial

Absent (s) excusé(s) : M. HERVE Pascal a donné pouvoir à J-L Bréant.

A été nommé(e) secrétaire : Yvon Monnier

1/ Délibération signature de la convention Eure-et-Loir Ingénierie

Les travaux prévus rue des alliés concernant la mise en place de barrières et de poteaux nécessite la rédaction et l'approbation d'une convention pour une mission de suivi de travaux de voirie ; cette convention entre Eure et Loir Ingénierie et la commune de Broué règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission de suivi de l'exécution des travaux assurée par ELI pour le compte du maître d'ouvrage, demandeur d'assistance. Cette convention est signée dans le cadre d'opérations de travaux de voirie n'excédant pas 10000€ H.T ; Cette mission est gratuite car comprise dans la cotisation annuelle et valide le temps des travaux.

2/ Modification simplifiée du PLU

La Boutique Paysanne de la Ferme d'Orvilliers souhaite acquérir la parcelle ZC 77 (ancien terrain de foot) afin d'implanter leur boutique et autres services. Ce projet nécessite la création d'une zone d'activité (ux).

Pour ce faire, la zone actuellement agricole doit être modifiée.

Le cabinet Gilson & Associés compétent en urbanisme ont effectué un devis pour engager la procédure de modification du PLU qui s'élève à 4940€ H.T

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De modifier une partie de la zone A du PLU concernant la parcelle ZC 77
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le devis Gilson & Associés
- D'autoriser monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la modification du PLU.

3/ Vente d'un terrain communal

La Ferme d'Orvilliers souhaite acquérir la parcelle ZC 77, il y a donc lieu de fixer le prix du m2 ; cette parcelle sera divisée en 2 zones : (surfaces réelles après bornage)

- environ 7000 m2 en Ux (construction du bâtiment+ parking)
- environ 8077 m2 en A

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le m2 en zone ux à 15€/m2
- de fixer le m2 en zone A à 0.854€/m2
- les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur

Ces montants ont été fixés en fonction des dernières ventes de terrains communaux

4/ Attribution d'un nom de rue pour les terrains constructibles perpendiculaire à la rue Léon Gonthier

Monsieur le Maire situe sur une carte les terrains concernés par l'attribution d'un nom de rue ; le lieudit à proximité se nomme le Grand Arpent.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Impasse du Grand Arpent

5/ Fixation d'un tarif pour la location de la salle des anciens à un professionnel

Une administrée souhaite louer la salle communale afin d'animer des ateliers couture ; cette activité relève du professionnel, il y a donc lieu de fixer un loyer pour occupation d'un local communal ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de pratiquer le même tarif que celui qui est pratiqué pour la Boutique Paysanne soit 10€ par jour utilisés (réf délibération 2017-1603D05).

Une convention d'occupation d'un local communal sera signée ;

6/Décision modificative au compte 673

Le compte 673 permet d'enregistrer les annulations des titres de recette de l'année N-1 Il y a lieu d'augmenter de 3000€ le compte 673 pour annuler des opérations de 2020 notamment des PEFAC (raccordement assainissement collectif)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 3000€ le compte 673.

7/Reprise éventuelle d'une parcelle départementale

La commune de Broué a le projet d'aménager la parcelle à la sortie de Bécheret appartenant au Département située sur la commune de Boutigny-Prouais ; La commune de Boutigny-Prouais ne souhaite pas acquérir cette parcelle.

Le Maire informe les conseillers que cette parcelle est entretenue par la commune de Broué et que l'aménagement de l'entrée du Hameau de Bécheret, la création d'une réserve incendie et la modification et la sécurisation du circuit de collecte des ordures ménagères seront possibles si le Département accepte de céder cette parcelle à la commune.

Un administré habitant devant la parcelle en question a également demandé au Département de lui céder cette parcelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle.

Questions diverses :

- Festivités du 14 juillet :
 - 10/07 Tournoi de Pétanque organisé par le tennis de table
 - 13/07 Défilé de la Clique
Feu d'artifice + Bal organisé par le Comité des Fêtes
 - 14/07 -Défilé
 - Course de vélo
 - Repas

Des flyers seront distribués ultérieurement dans les boites aux lettres des administrés.

- Rue du Marchis, des voitures sont garées sur le trottoir et gêne la circulation des engins agricoles lors de la saison des patates.
Un courrier va être envoyé aux administrés concernés afin de leur demander de ne pas stationner leurs véhicules sur le trottoir du 1^{er} juillet au 30 septembre.
- L'installation d'un défibrillateur sera obligatoire au 01 janvier 2022, Patricia Gouriou, conseillère municipale, propose de s'informer sur la mesure.
- Jean-Luc Bréant s'est rendu à une réunion du SIELY ; le choix de l'architecte qui réalisera les plans du nouveau bureau sur la commune de Marchezais a été délibéré.
Le coût du projet s'élève à 198 000€ H.T

La séance est levée à 22h30